



HAL
open science

Le meurtre c'est la Loi

Nathalie Vesely-Lesourd

► **To cite this version:**

Nathalie Vesely-Lesourd. Le meurtre c'est la Loi. Oxyoron, 2012, Art, Science et Psychanalyse, 4.
hal-03651296

HAL Id: hal-03651296

<https://hal.science/hal-03651296>

Submitted on 25 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le meurtre c'est la Loi

Nathalie Vesely-Lesourd

Psychanalyste

Psychologue en Lieu d'Accueil Enfants-Parents.
nathalie.vesely@gmail.com

Comment penser la Loi du point de vue de la structuration inconsciente du sujet? En s'appuyant sur le dyptique peint par Gérard David, l'auteur se propose d'articuler la question du désir au meurtre du père en tant qu'il est le point qui structure la Loi. Partant de là, le meurtre du père se trouve être une nécessité logique dans la construction du sujet.

loi- Sisamnès- supplice- régicide- meurtre- désir

C'est vers 1498 que Gérard David a peint un diptyque intitulé le Jugement de Cambyse. A cette époque la perspective fait son entrée et devient une technique utilisée. Elle vient alors chasser le Dieu « omnivoyant » de la peinture en ce que le peintre convoque le spectateur à regarder et non plus à être vu. La perspective réduit l'œil à un point, le sujet regarde une histoire qui vient révéler de l'intime. Il voit et regarde sans être vu. Ainsi, les personnages peints n'appellent plus les humains à vraiment prendre en compte leur péché. Inscrit dans ce courant, le tableau de G. David invite le spectateur à regarder une histoire qui va être dite et montrée. Il donne à voir quelque chose que quelqu'un est convoqué à regarder. Les deux tableaux ont été commandés à David pour la salle des échevins de l'Hôtel de Ville, et devaient rappeler aux magistrats de Bruges les devoirs et les obligations de leur charge.

Nous pouvons y voir une représentation que l'on peut qualifier d'insoutenable en ce qu'elle montre le supplice d'un homme écorché vif. Le premier représente Sisamnès, arrêté pour avoir abusé de son pouvoir et le second est la peinture du supplice.



Le jugement de Cambyse Gérard David (1498)

L'arrestation et le supplice de Sisamnès

L'histoire de Sisamnès nous est rapportée par Hérodote dans le troisième livre de son Enquête. Le récit se déroule en Perse, pays connu pour le raffinement et la cruauté de ses supplices.

Sisamnès était juge et avait été corrompu. Pour le punir de sa corruption, il fut écorché vif. Son fils Otanès reprit sa charge et fut condamné à siéger sur la peau tannée de celui-ci (ce que l'on voit en haut à droite du tableau).

L'image du supplice interpelle immédiatement le spectateur. Se pose alors deux questions auxquelles nous allons tenter de répondre. La première, se rattache à la pulsion scopique. Nous sommes, en effet, convoqués dans les méandres de l'horreur par le biais du voir à l'inverse des protagonistes de la scène sur la toile qui, eux, ne regardent pas le supplicié mais uniquement des portions de Sisamnès le réduisant ainsi à des parties de lui-même.

Ainsi, nous pouvons interroger ce qui vient provoquer le détournement des regards ?

La seconde, vient s'appuyer sur le surgissement d'un réel traumatique qui viendrait poser la question de ce qui pourrait motiver un tel acte ?

Le savoir est attribué à Dieu

La scène représentée par G. David attire l'œil du spectateur que nous sommes. Cependant, celui-ci semble seul à s'intéresser au supplicié. A cet égard, il est nécessaire de faire une comparaison le tableau de Rembrandt¹ « La leçon d'anatomie du Dr Tulp », la différence avec l'œuvre de David est frappante. A l'inverse de celle-ci, tous les regards convergent vers un seul point.

¹ Tableau *La leçon d'anatomie du Docteur Tulp* figurant au Mauritshuis à La Haye.



La leçon d'anatomie du Docteur Tulp. Rembrandt 1632.

Il apparaît que la leçon d'anatomie s'inscrit dans la pensée cartésienne qui tranche avec le dieu religieux. Avec Descartes Dieu est établi par la raison et derrière chaque effet du réel il devait y avoir une cause. Ce n'est plus un Dieu paternel qui descend vers les Hommes pour répondre aux questions, principe qui fonde par ailleurs notre modernité.

Par conséquent, la dissection du Dr Tulp s'inscrit ainsi dans une dynamique scientifique qui a une fonction de transmission de connaissance. La pulsion épistémophilique va passer par le biais de l'organe qu'est l'œil pour chercher le savoir.

On lit sur les visages tout à la fois, la fascination et l'exaltation. On dissèque le mort pour comprendre le vivant. On veut comprendre les mécanismes du corps et Dieu n'est pas convoqué à cette leçon en tout cas Dieu est remplacé par la science.

Cette situation n'est pas celle du tableau de G David. Ce tableau, par son récit, rappelle aux juges leur devoir d'incorruptibilité car ils sont soumis à la loi divine. Ce qui implique le détournement du regard en raison de la fonction sacrée de la loi.

Ainsi, dans cette scène, il ne s'agit pas d'une expérience à observer attentivement qui instruirait sur le corps comme sur la représentation de la scène du D.Tulp, mais d'un supplice à la fois réel et symbolique dont la fonction serait de rétablir la justice.

La punition est garante de la loi

Au-delà du sentiment de cruauté suscité par cette œuvre, l'image du supplice nous a renvoyé au cours du 29 janvier 1975 dans les anormaux². Foucault y parle du crime, il précise que depuis le droit classique le crime ne requiert pas nécessairement un dommage fait à autrui : il y a crime du seul fait de l'atteinte à l'ordre public,

² Foucault ,M. , Les anormaux, Cours au Collège de France, Gallimard, le seuil, 1999, p. 76.

notamment en cas d'attaque du souverain. Comme le précise Foucault, « dans le moindre crime petit fragment de régicide ».

La punition était alors toujours la vindicte et même vindicte personnelle du souverain. On assiste alors en quelque sorte au retournement du crime.

Cependant, Foucault nous indique que le châtement doit comprendre un plus du côté de la terreur. Ainsi, son éclat devait permettre de présenter le souverain comme invincible. De ce fait le supplice avait une place dans l'économie déséquilibrée des punitions.

Le régicide comme point de structure du désir qui vient fonder la loi

Le crime commis par Sisamnès serait ainsi un crime contre le pouvoir il serait ainsi un régicide. Considéré comme l'équivalent du meurtre du père ce récit mis en avant dans ce tableau, nous renvoie au mythe freudien du père de la horde.

Plus précisément au mythe du père mort. Par conséquent, c'est l'angoisse de l'inceste avec le père qui sous tend cette organisation de la punition si l'on considère que c'est le rapport au père qui est premier avec le parricide.

C'est dans Totem et tabou³ que Freud relate le mythe d'un tyran, le père de la horde primitive des Hommes. Le père de la horde générera, pour ses débordements et son emprise sans limites sur toute chose et toute personne, une haine générationnelle majeure : le meurtre du père par les fils et le partage cannibalique en seront les conséquences. Ce repas érigeria le père mort en totem. Il passera alors du statut d'objet haï au statut d'objet respecté, idéalisé, voire aimé. La culpabilité inhérente au meurtre sera à la source de la morale. C'est bien ainsi que le politique et le religieux se constitue.

La société s'organise ainsi autour du point d'horreur de la jouissance incestueuse (correspondant à ce père qui jouit de tout le monde) cette jouissance qui s'inscrit dans le sexuel suscite une angoisse qui motive le désir parricide qui est donc à l'origine de l'organisation politique.

Partant de là, dans ce rapport au père de la horde, le crime commis par Sisamnès symbolise la mise en danger du père par son fils, ce qui réactive l'angoisse incestueuse.

Cette angoisse qui elle-même renvoie au point d'horreur du désir et donc à la jouissance. Ce point d'horreur renvoie Cambyse à ce qu'il y peut y avoir d'insupportable dans la jouissance : la mort.

En enfreignant la loi, Sisamnès met à mal la place de père de Cambyse ce qui le convoque à sa place de fils, place qui vient réactiver l'angoisse incestueuse. En outre, la place de père est une place suicidaire tuant le désir. En effet, c'est bien parce que Sisamnès trahit la loi du père en disqualifiant sa voix que Cambyse redevient un fils. Par conséquent, Cambyse en tant que roi -en tant que fils à la place du père- se retrouve à une place où son désir s'essouffle. Ainsi, le supplice semble bien être un moyen, pour Cambyse, de réactiver une place désirante.

En prenant appui sur la métaphore de la haine on peut avancer qu'en « faisant la peau » à Sisamnès, Cambyse a relancé le désir. Ainsi, à l'instar du totem définit par

³ Freud, S. , Totem et tabou (1912-1913), Petite bibliothèque Payot, 2001 (1ère éd. 1923).

Freud, nous pouvons convenir que la peau recouvrant le fauteuil du jugement symbolise le tabou de l'inceste. De la sorte, c'est dans un jugement effroyable sous tendu par l'angoisse que Cambyse maintient sa place. Cette mise en récit rejoint ainsi les luttes acharnée et mortelle entre moi et l'autre que l'on retrouve dans différents mythes.

Ce supplice nous permet de penser les modalités de mise en jeu de la question du désir. Cambyse était, en effet, à l'instar des empereurs de l'antiquité dans un essoufflement du désir en raison de sa place d'Empereur⁴. Le supplice est à l'image de l'angoisse du roi en tant qu'il est en danger dans sa place de souverain.

Ainsi, dans l'agression contre la figure de la loi, ici, incarnée à deux places par le roi et le juge se joue la question du meurtre du père contre le père de l'humanité. Sisamnès agresse la loi par la corruption et se disqualifie comme porteur de la loi. Cambyse en tant que père de l'humanité y répond par un supplice meurtrier. Ainsi, le meurtre fonde la loi dont la trace ici sera la peau. Dans la scène représentée par G. David, le meurtre se constitue comme point de structure inhérente à la loi tout comme dans le récit biblique où le meurtre de Caïn vient poser la loi de l'interdit du meurtre.

Conclusion

La peau faisant fonction de trace de la loi nous renvoie bien sûr au concept du moi peau⁵ en tant que création métaphorique qui témoigne du travail de construction d'un corps psyché.

La place d'exception que tient le roi favorise un moi peau qui soutient l'excitation sexuelle.

Le faux jugement et l'agression contre la loi met à mal la position d'exception du roi ce qui transforme l'excitation sexuelle en une angoisse insupportable. Cette angoisse viendrait alors mettre à mal le moi peau. Pour pacifier ce débordement pulsionnel, Cambyse récupère quelque chose d'une enveloppe par le biais du supplice. De surcroit, il recrée une place d'exception lorsqu'il ordonne de recouvrir le fauteuil où sont rendus les jugements de la peau du supplicié. Ainsi, le fils s'assied sur la peau du père ce qui lui permet de redevenir Le porte-parole du père. La peau tannée qui recouvre le fauteuil est alors la trace qui vient rappeler la nécessité de ne pas trahir la voix du père en tant qu'elle est symbole de la loi.

⁴ Quignard, P. , Le sexe et l'effroi, Gallimard, 1997.

⁵ Anzieu, D. , Le moi- peau, Dunod, 1997.